

RJM.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Usumbura, le 8 juillet 58  
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

GREFFE DU TRIBUNAL DE PREMIERE  
INSTANCE DU R.U? A USUMBURA.-

(1) N° 563 /RP.I997.-

KIBUNGO



Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

Aff. Mohamed bin Hassan

D.C.  
Monsieur l'Huissier  
à  
KIBUNGU

2892 / 22.7.58  
Monsieur l'Huissier,

Comme suite à ma lettre n°468/RP.I997 du  
2 juin 1958, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
que contrairement à ce qui y était dit l'intéressé ne reste  
redevable que d'une somme de 10 francs.-

En effet, l'amende de 800 francs ne devait  
pas être perçue vu que l'intéressé a déjà purgé sa Servi-  
tude Pénale Subsidiaire préventivement.

J'ai donc pris cette somme en recette à  
valoir sur le solde des frais restant dûs.-

Le Greffier Pénal,  
A. LAMBERT,

*Lambert*

(1) Rappe'ler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

Rwamagana le 13/7/1958

n° 75 /JUST/DC

objet :

aff Mohamed bin  
Hassan

A monsieur le Greffier du Tribunal de  
Prelière Instance à Usumbura

monsieur le Greffier ,

Me référant votre lettre n° 468/RP 1997 du  
2 juin 1958 j'ai l'honneur de vous envoyer les 810 francs .  
Le retard est la cause de Monsieur Mohamed bin  
Hassan lequel a été convoqué plusieurs fois avant qu'il  
s'est présenté au bureau de Rwamagana . Il a également été  
convoqué plusieurs fois par Monsieur le Comptable Territor  
ial De Zutter Luc mais ne s'est jamais présenté au Territo

l'O.P.J.

De Craemer Jacques

## TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Usumbura , le 2 juin 1958  
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 468 /RP.1997.

Réf. n° :

Monsieur l'Huissier

Annexe

Bijlage

à K I B U N G U.

Objet

Voorwerp

Aff. Mohamed bin Hassan

Monsieur l'Huissier,

J'ai eu l'honneur de recevoir le mandat de 3402,50 francs que vous avez envoyé au nom de Mohamed bin Hassan, en annexe vous trouverez ma quittance n° 949/29IQ.

J'attire votre attention sur le fait que Mohamed bin Hassan est redevable de:

~~Amonde 800 francs~~

Frais : 3412,50 francs

Total : 4212,50 francs

Il reste donc encore redevable de 4212,50 frs-3402,50 frs = 810 frs, ainsi que je le lui ai fait savoir par ma lettre recommandée du 15/3/1958.

Je vous saurais gré de m'envoyer les 810 frs au plus tôt, en rappelant sur le mandat les références de la présente.

LE GREFFIER - PENAL

X. HUBERT

H. Hubert

GREFFE DE 1<sup>re</sup> INSTANCE  
USULUBURA

USULUBURA, le 7 mai 1958

N° 404/RP.1997.-

Aff. MOHAMED BIN HASSAN.-

Monsieur l'Officier de  
Police Judiciaire  
de et à KIBUNGU.-

1688  
19 5 58  
Just 4 02 DZ

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de rappeler à votre bonne  
attention le transmis de mon exécution de jugement RP.I  
concernant le sieur MOHAMED BIN HASSAN. Cette exécution  
datée du ~~19 mars 1958~~ et ~~vous l'avez~~ le 24 mars 1958  
demeure inexécutée jusqu'à ce jour. Je vous saurais gré  
de bien vouloir me faire connaître la suite que vous y  
avez réservée.

Le Greffier-adjoint,  
A. HUBERT,

*A. Hubert*

*Reçu  
le 12.6.1958  
en charge*

/M.B/

Kibungu le 9 Avril 1958

Territoire de Kibungu

CONVOCATION

Monsieur **MOHAMED BIN HASSAN**  
résidant à **EMAIACANA**  
est prié de se présenter au bureau du Territoire le **17/4/** à **18**  
heures porteur de la présente convocation, pour y être entendu au  
sujet des faits dont ~~lui~~ il lui sera donné connaissance.  
Il est prié de se munir de **3412,50%**  
.....  
.....

~~.....~~  
Kibungu le

L'Administrateur de Territoire  
P/O L'Agent Territorial

DE ZUTTER L.



GREFFE DU TRIBUNAL DE  
PREMIERE INSTANCE

USUMBURA.

Usumbura, le 28 mars 1958

1150 / 402 DZ  
8 / 4 n° RP 1997.

Objet: Exécution des  
jugements

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire  
à KIBUNGU

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Sieur  
RICHARD FIM HACHAN résidant à Rumagana - Kibungu.  
a été condamné par jugement du Tribunal de céans en date du  
14/3/58 RP n° 1997. à payer:

Amende : Fr 300

Frais: Fr 2412,50

Droit 4%:Fr

Frais signification Fr

Veillez l'inviter à vous verser ces sommes, les  
prendre en recette et m'aviser.

Veillez également attirer l'attention de l'intéressé  
qu'en cas de non paiement, je procéderai à l'exécution du  
jugement sur ses biens.

Je vous remercie de votre intervention.

Le Greffier Adjoint,

M. HUBERT

*H. Hubert*

Province de .....

# Avis d'encaissement d'une recette judiciaire

Le Comptable ..... avise le

Comptable du Tribunal *1er Tribunal* à *Libreville*  
 qu'il a perçu pour son compte de M *Libermann et Dano* la somme de frs *422 12*  
 se décomposant comme suit :

| Nature de la recette  | Montant       | N° quittance | N° & date inscription L. de C. |
|-----------------------|---------------|--------------|--------------------------------|
| Amende                | <i>100</i>    |              |                                |
| Frais                 | <i>200 10</i> |              |                                |
| Droits proportionnels |               |              |                                |
| .....                 |               |              |                                |
| .....                 |               |              |                                |
| .....                 |               |              |                                |

RÉFÉRENCES DU JUGEMENT (Rôle) : *1991*

A ..... , le

Le Comptable,

(Nom)

(Signature)

Province de *Leopoldville*

1173

# Avis d'encaissement d'une recette judiciaire

Le Comptable

Comptable du Tribunal

avise le

qu'il a perçu pour son compte de M *Leopoldville*  
se décomposant comme suit :

à *Leopoldville*  
la somme de frs *500*

| Nature de la recette  | Montant    | N° quittance | N° & date inscription L. de C. |
|-----------------------|------------|--------------|--------------------------------|
| Amende                | <i>500</i> |              |                                |
| Frais                 | <i>100</i> |              |                                |
| Droits proportionnels |            |              |                                |
|                       |            |              |                                |
|                       |            |              |                                |
|                       |            |              |                                |

RÉFÉRENCES DU JUGEMENT (Rôle) :

A *790*

, le

Le Comptable,

(Nom)

(Signature)